

10 février 2020

*Le SNMSU-UNSA Éducation a récemment pris connaissance d'une lettre que le Premier ministre a adressée aux préfets de région le 15 janvier 2020. Cette lettre a pour objet « L'organisation de la concertation sur la répartition et l'exercice des collectivités territoriales ». Différentes fiches techniques sont annexées à cette lettre. Dans l'une d'elles, il est question du transfert de la « santé en milieu scolaire » aux départements. Comme vous pouvez le lire dans cette fiche en suivant [ce lien](#), ce « scénario de décentralisation de la santé scolaire » concerne les médecins ET les infirmier-ère-s, pour les 1er ET 2nd degrés.*

*Le SNMSU-UNSA Éducation s'est jusqu'ici toujours positionné pour une politique de santé à l'école ambitieuse et pour le maintien des médecins à l'Éducation nationale.*

*Depuis plusieurs années, nous alertons régulièrement le ministère sur la dégradation de la situation avec un projet de santé à l'école qui répond de moins en moins aux besoins des élèves et une véritable maltraitance institutionnelle du corps des médecins de l'éducation nationale : par son inertie, le ministère nous condamne à disparaître à court terme.*

*Pour toutes ces raisons, et bien conscient des écueils du transfert de la médecine scolaire aux départements, le Bureau national du SNMSU-UNSA Éducation n'a pour le moment pas donné mandat au Secrétaire général de l'UNSA Éducation pour s'opposer à cette décentralisation.*

*Le SNMSU-UNSA Éducation doit revoir le ministère de l'Éducation nationale dans moins d'un mois. Nous allons aussi être auditionnés mi-février par la Cour des comptes. Nous défendrons une politique d'État avec la création d'un corps interministériel.*

*A l'issue de ces deux temps, le Bureau national adoptera une position face à ce projet de décentralisation.*

*Nous ne manquerons pas de vous en tenir informé-e-s.*

*Syndicalement vôtre,*

*Le Bureau national du SNMSU-UNSA Éducation*